

Le règlement 2026

LA RAISIN D'OR EN SAUTERNAIS

ORGANISATION

L'association **Les Baroudeurs du Sauternais** (Association loi 1901 enregistrée le 12/03/2007 à la sous-préfecture de Langon sous le numéro W33000620), dénommée ci-après l'Organisateur, organise La Raisin d'Or en Sauternais les samedi 14 et Dimanche 15 Novembre 2026.

Programme de La Raisin d'or 2026

Samedi 14 Novembre

De 8h00 à 10h30	Retrait des dossards Trails adulte et Marche Nordique
De 8h00 à 14h30	Retrait des dossards trail enfant
De 8h00 à 18h00	Retrait des dossards VTT et marche (épreuves du dimanche)
09H00	Départ TRAIL adulte 33 km. _____ <i>L'impériale</i>
10h00	Départ Trail adulte 25 km. _____ <i>La Sauternaise</i>
10h15	Départ de la Marche Nordique 15 km. _____ <i>La conquête des Châteaux</i>
10h30	Départ Trail adulte 15 km. _____ <i>La Sauvignon</i>
10h45	Départ du Canitrail 10 km _____ <i>La truffe d'or</i>
11h00	Départ du Trail adulte 10 km. _____ <i>Le Sémillon</i>
12h30	Remise des prix Trails adultes, Canitrail et Marche Nordique
14h50	Départs Trails enfants 7 à 15 ans (4 courses) <i>Les Raisinettes</i>
16h30	Remise des prix Trails enfants
18h00	Spéciale 20 ANS <i>La Dorée festive</i>

Dimanche 15 Novembre

De 7h30 à 9h15	Retrait des dossards VTT et marche
8H45	Départ du Gravel – 60 km, 80 km et 100 km <i>Le Botrytis Cinerea</i>
9h00	Départ VTT 50 km rando (par vague de 200) <i>La raisin d'or</i>
9h15	Départ VTT 30 km (par vague de 200) _____ <i>Le Sarment</i>
9h30	Départ VTT 15 km _____ <i>Le Bourgeon</i>
9h40	Départ de la marche 14 km _____ <i>La Croq'Raisin</i>
12h30	Remise des prix (groupe, club, partenaire déguisement)

INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions sont limitées à :

Parcours	Nom de l'épreuve	Age mini	Nombre de places
Trail 10 km	La Sémillon	16 ans	300
Trail 15 km	La Sauvignon	16 ans	600
Trail 25 km	La Sauternaise	18 ans	400
Trail 33 km	L'impériale	18 ans	300
Marche Nordique 15 km	La conquête des châteaux	16 ans	200
Canitrail 10 km	La Truffe d'or	18 ans	100
Rando VTT 15 km famille	Le Bourgeon	7 ans (accompagné)	200
Rando VTT 30 km	Le sarment	10 ans	800
Rando VTT 50 km	La Raisin d'or	16 ans	800
GRAVEL 60, 80 et 100 km	Le Botrytis Cinerea	16 ans	300
Rando marche gourmande	La Croq'Raisin	7 ans	1500
Spéciale 20 ans	Dorée festive	16 ans	150

TRAILS ENFANT

Parcours	Catégories FFA au 1^{er} novembre 2021	Années	Nom de l'épreuve	Nombre de places
0.4 km	Ecole d'Athlétisme	2017 – 2019	Raisinette 1	150
1.2 km	Poussin	2015 – 2016	Raisinette 2	150
2.7 km	Benjamin	2013 – 2014	Raisinette 3	100
3.9 km	Minime	2011 – 2012	Raisinette 4	50

Les inscriptions à l'édition 2026 de La Raisin d'Or se feront uniquement par l'intermédiaire du site web de la course.

**Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée.
Aucune inscription sur place le jour des épreuves**

Ouverture des inscriptions de la Raisin d'or : le 01 Septembre 2026 à 8h00

Aucune information ne sera envoyée de manière individuelle aux personnes pour les tenir informées ou les prévenir sur l'avancement de la procédure d'inscription. Les informations seront mises en ligne sur le site web de la course, dans la rubrique inscriptions, et il revient à chaque personne de se tenir informée en consultant le site.

Les inscriptions se font en ligne via le site web de l'Organisation et sont validées lorsque le paiement des droits d'engagement a été effectué.

Les inscriptions sont closes lorsque les limites ci-dessus sont atteintes et au plus tard le samedi 07 Novembre 2026 à minuit.

Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical comme indiqué page 4 de ce règlement.

Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site web de la Raisin d'or

Ouverture des inscriptions des Trails enfant le 1 ^{er} Septembre 2026					
INSCRIPTION	KM		Années	PRIX du 1er Octobre au 01 Novembre	
Raisinette 1	0,4 KM		2017 – 2019	0 €	
Raisinette 2	1,2 KM		2015 – 2016	0 €	
Raisinette 3	2,7 KM		2013 – 2014	0 €	
Raisinette 4	3,9 KM		2011 – 2012	0 €	
Ouverture des inscriptions de toutes les épreuves ci-dessous le 1 ^{ER} Septembre 2026					
INSCRIPTION	Epreuve	KM	AGE MINI	PRIX du 1 ^{er} septembre au 11 octobre	PRIX du 12 Octobre au 07 Novembre
La sémillon	Trail	10 KM	16 ans	13 €	16 €
La Sauvignon	Trail	15 KM	16 ans	19 €	22 €
La Sauternaise	Trail	25 KM	18 ans	28 €	31 €
L’Impériale	Trail	33 KM	18 ans	33 €	36 €
La conquête des châteaux	Marche Nordique	15 km	12 ans	16 €	19 €
La Croq’Raisin	Marche gourmande	14 KM	10 ans	19 €	22 €
Le Bourgeon	VTT	15 KM	7 ans	Gratuit jusqu’à 12 ans	
			➤ 12 ans	15 €	18 €
Le sarment	VTT	25 KM	10 ans	17 €	20 €
La Raisin d’Or	VTT	50 KM	16 ans	20 €	23 €
La Truffe d’or	Canitrail	10 KM	18 ans	13 €	16 €
Botritys Cirenea	Gravel	60, 80 ou 100 KM	18 ans	26 €	29 €
La Dorée festive	Equipe de 5	3 km	18 ans	50 € / équipe	70 € / équipe
Bouteille de château Filhot 2020	SAUTERNES	/	/	30 €	30 €

L'inscription à l'une des épreuves est ferme et définitive. Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une autre version de course de la Raisin d'Or ou non inscrit du tout.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en

cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le 1^{er} octobre 2023, par courrier recommandé avec accusé de réception, (le cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

Les Baroudeurs du Sauternais
1, Mairie
33210 Preignac

Dans le cas où l'enveloppe de retour, timbrée, ne serait pas jointe à la demande d'annulation, une retenue de 5 euros sera effectuée sur le remboursement.

Jusqu'au 1^{er} Novembre 2026, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement (demande envoyée en courrier recommandé, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le renvoi du chèque de remboursement)

Au-delà du 1^{er} Novembre 2026 minuit, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à l'épreuve. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes : Date d'envoi de la demande	Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription*
Avant le 1 ^{er} Novembre minuit	80 %
A partir du 1 ^{er} Novembre	40 %

PIECES A FOURNIR pour valider l'inscription

Trail et Marche Nordique

Ce paragraphe ne concerne pas la randonnée mais seulement les épreuves chronométrées.

Seules sont acceptées les licences en cours de validité autorisées par le règlement des courses hors stade.

Pour les courses :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Attention, depuis le 1er novembre 2018, les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne sont plus valables pour s'inscrire à une course à pied sur route, un trail ou un cross.)

- ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Marche Nordique chronométrée :

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence délivrée par la FFA valable pour la pratique en compétition
- Ou d'un Parcours Prévention Santé

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Cas particulier des mineurs sur une épreuve chronométrée :

La personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur.

La production et usage de fausses déclarations sont punis par la loi (Code Pénal, article 441-1 et suivants). Ainsi, le coureur qui présente un faux certificat médical lors de son inscription engage sa propre responsabilité pénale et risque de lourdes conséquences juridiques.

L'organisateur rappelle que le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 €. L'organisation se décharge de toutes responsabilités dans le cas où le justificatif serait falsifié.

VTT et Gravel

- La licence de vélo UFOLEP, FFC, FFCT, FSGT, FFTri, Fédération sportive de la police nationale (FSPN), -Fédération sportive des ASPTT, Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Si vous n'êtes pas licencié, il est nécessaire de produire un certificat médical de l'année (daté de moins de douze mois) mentionnant votre aptitude à la pratique du VTT ou le

questionnaire santé téléchargeable sur le site d'inscription.

Randonnée pédestre

- Aucun document n'est exigé

DROIT D'INSCRIPTION comprenant

- Le dossard (Trail et Canitrail) ou la plaque VTT / Gravel
- L'assistance médicale,
- Les ravitaillements et animations au départ / arrivée et sur les parcours,
- Les sanitaires à l'arrivée,

ANNULATION DE L'EPREUVE – REPORT - MODIFICATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, les emplacements des postes de secours, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. **L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.**

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le samedi 14 Novembre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Château Filhot
- Le dimanche 15 novembre de 7h30 à 8h45 Château Filhot

PARCOURS

- Carte détaillée des parcours affichée au retrait des dossards.

BALISAGE

Le balisage des différentes courses et randos est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve. Il permet aux coureurs et aux randonneurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs. Il est enlevé par des bénévoles serre-files en fin d'épreuves

BARRIERES HORAIRES

Les barrières horaires indiquées dans les infos pratiques de la Raisin d'or sont impératives, la procédure sera non négociable.

L'arrivée d'un randonneur hors délai sur une barrière horaire implique sa disqualification.

Ils seront avertis. En cas de difficultés, n'étant plus considéré comme participants, ils ne seront plus sous la responsabilité des organisateurs ni des équipes de secours de la RO. et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Raisin d'or. De même, ils n'auront plus accès aux ravitaillements mis en place par l'organisation.

SECURITE

- Respect du code de la route sur les portions routières, respect des décisions des organisateurs
- Tout abandon doit être signalé à l'organisation pour raison de sécurité
- **Port du casque à coque rigide obligatoire pour le VTT**

RESPECT IMPERATIF DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA SIGNALISATION ROUTIERE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION

L'organisation rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et vous invite à

une consommation modérée

SERVICE MEDICAL

Assuré par l'organisation au départ/arrivée et sur les parcours jusqu'à la barrière horaires

RAVITAILLEMENTS

Gobelet non fourni par l'organisation.

Vous devez impérativement être muni d'un gobelet personnel pour boire aux ravitaillements

- Trail : 1 ravitaillement à mi-parcours pour le 9 km et au km 5 et 10 pour le 14 km
- Canitrail 1 ravitaillement au km 5
- 3 ravitaillements pour le 25 km au km 5,12 et 20
- Marche Nordique : 2 ravitaillements au km 5 et 10
- Gravel : Sur le 80km et 100 km, Ravito au 35ème km et au 60ème km.
Sur le 60km ravito au 25ème km et au 40ème km.
- VTT 2 ravitaillements au km 18 et 38 pour le 50km, au km 13 pour le 25 km et au km 6 et 8 pour le 15 km
- Rando gourmande : 2 ravitaillements (au 5ème et au 10ème km)

SANITAIRES

- A disposition des randonneurs au village

ASSURANCES

- Cette manifestation est couverte par l'assurance des organisateurs. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés. Tout concurrent hors parcours balisés ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

ENVIRONNEMENT

- Respect des lieux et de l'environnement traversés,
- Respect des parcs et allées des châteaux,
- Interdiction de traverser les rangs de vignes,

- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, ou vol

L'usage des parcours de « LA RAISIN D'OR » est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra être réutilisé en dehors de la manifestation.

DROITS D'IMAGES

- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir LA RAISIN D'OR ainsi que les manifestations sportives qui gravitent autour.

Règlement du concours de déguisement

Organisation :

Le comité d'organisation de la Raisin d'or 2026 organise un concours de déguisement libre sur toutes les épreuves.

Le jury :

Le jury est constitué de 3 membres du comité d'organisation de La Raisin d'Or

Pour participer :

Il faut simplement être déguisé du début à la fin de l'épreuve.

Déroulement :

Les jurés seront présents au départ, sur les parcours et à l'arrivée des épreuves

Vainqueurs :

Les vainqueurs seront désignés à l'arrivée des épreuves

- des lots seront offerts aux 3 premiers gagnants

Ils seront remis le dimanche 15 novembre à 13h00 sur le podium de l'épreuve.

Information complémentaire :

Le règlement du concours peut à tout moment être modifié sans préavis, le seul règlement faisant fois étant celui affiché lors du déroulement du concours et de l'exemplaire détenu par le président du club des Baroudeurs du Sauternais.

Le fait de participer au Concours déguisement implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Tout cas non prévu par le règlement est soumis au responsable.

Les décisions du responsable sont sans appel.



Règlement de course CANITRAIL

Conditions de participation au Canitrail coorganisé par la RAISIN D'OR/ASTA et en partenariat avec la ligue NAST. Cette manifestation suit les RTS de la FFST.

1. Participation

Les chiens admis à participer : tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, (sauf chien de catégorie 1), âgés de 24 mois au moins le jour de l'épreuve de canitrail. Tous les chiens participants doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, la parvovirose, la leptospirose, la maladie de Carré et la toux du chenil (y compris et sans dérogation les 2 agents pathogènes : Parainfluenza et Bordetella bronchoseptica). Tous les chiens doivent être vaccinés contre les maladies citées précédemment dans les 12 mois ou tout autre délai selon les modalités définies dans les RCP des vaccins et dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primo-vaccination. Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage). Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter : - La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile.- Le permis de détention. - Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour. - La muselière adaptée.

▪ *Les concurrents :*

La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort est ouverte à toute personne, sans distinction de nationalité, ayant l'aptitude médicalement reconnue à l'effort physique. L'âge minimum requis est de 18 ans au jour de l'épreuve. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canitrail en compétition de moins d'un an est obligatoire ou la présentation du PPS. Pour les licences : FFST, FFPTC, FFSLC et FFA. Une présentation de la licence est obligatoire.

▪ *Le propriétaire de chien :*

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification. Celui-ci est tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur en fonction de sa catégorie, et doit être en mesure de le justifier. Le participant à une épreuve est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil). Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.



2. Les inscriptions

L'ouverture des inscriptions se fera du 01 Septembre 2026 et sera clôturée le 07 Novembre 2026 :

- Canitrail 10 km (200 D+) : 13 €

L'inscription se fera en ligne UNIQUEMENT sur le site internet de la course <https://chrono-start.com/>. Il n'y a pas d'inscription sur place. Le retrait des dossards et les contrôles s'effectueront sur le site du parc du Château FILHOT à Sauternes le samedi 14 Novembre 2026 à partir de 8H00.

3. Le départ

Samedi 14 Novembre 2026

10h45 : Départ du Canitrail 10 km. Les concurrents s'engageront à suivre leur parcours selon leur balisage.

Distance: 10 km (200 D+)

4. Les arrivées

Le pointage se fait avec puce électronique. Chaque concurrent doit couvrir l'intégralité du parcours tel qu'il a été établi par les organisateurs. L'équipage doit franchir la ligne d'arrivée reliée par la ligne de trait.

5. Distances et températures

L'organisateur se doit d'adapter les distances et les horaires en fonction de la saison et des conditions météorologiques du jour. Aucune réclamation ne pourra être faite par un participant dans ce sens suite à une adaptation.

6. Points d'eau

Il est primordial de respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer et se mouiller aux points d'eau. Un ravitaillement et point d'eau sera situé au km 5 sur la distance du 10 km ainsi qu'à l'arrivée.

7. Comportement



Tout concurrent est responsable du comportement de son chien sur le lieu de la course ou sur le parcours. Les participants devront prévoir des sacs à déjection canine et veilleront à garder le site propre.

8. Respect de l'animal

Tous les coureurs sont responsables du bien-être de leurs chiens. Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instruments sont interdits. Si un concurrent inflige un mauvais traitement à un chien sur les lieux de course, il sera disqualifié et exclu.

9. Rappel

Le chien sera en permanence attaché au conducteur pendant et en dehors de la course. Le chien devra être en permanence devant. Il est strictement interdit de tirer le chien, sauf pour le remettre dans le sens de la course (changement de direction, dérobade, inattention due à l'environnement immédiat tel chien de spectateur, passage de gué...). Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le coureur n'est pas autorisé à finir l'épreuve.

▪ ***Le matériel***

Le harnais de traction est obligatoire pour pouvoir participer. La longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension est obligatoire. Le concurrent devra également porter une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée. Tout concurrent devra être en conformité avec son matériel pour pouvoir prendre le départ.

10. Récompenses

Aux 3^{èmes} femmes :

Aux 3^{ers} hommes :